



## 4<sup>ème</sup> sortie MOB

# Dimanche 2 Juin 2024

Manifestation ouverte aux cyclomoteurs de moins de 50 cc et motos de moins de 100 cc d'avant 1990.

Inscription avant le 20 mai 2024 (dans la limite des places disponibles).

### **Bulletin d'inscription :**

NOM ..... PRENOM.....

ADRESSE.....

TELEPHONE.....MAIL.....

€ INSCRIPTION POUR UNE PERSONNE NON ADHERENTE AU MAHL = 45 €

€ INSCRIPTION D'UNE PERSONNE MEMBRE DES MAHL (à jour de sa cotisation au 31/03/2024)=40 €

Marque du véhicule :..... Modèle :..... Année :.....

Nom de la compagnie d'assurance :.....N° contrat d'assurance : .....

Je soussigné(e), déclare

- ✓ participer de ma propre initiative à cette manifestation
- ✓ avoir pris connaissance et adhérer sans réserve et dans son intégralité au règlement
- ✓ certifier que mon véhicule est en règle, assuré et que je possède les permis et autorisations nécessaires à sa conduite
- ✓ renoncer à tout recours contre l'association organisatrice et/ou les autres participants à la manifestation pour tous dommages ou annulation quel qu'il soit
- ✓ accepter que soient publiées des photos de mon véhicule et du conducteur dans les médias
- ✓ m'engager à respecter scrupuleusement le code de la route, les autres participants et les riverains et les consignes des organisateurs.
- ✓ adhérer à l'esprit de convivialité de cette manifestation.

Fait à ..... le .....

(Signature précédée de la mention lu et approuvé)

Fiche d'inscription à retourner avant le 20 mai 2024 avec le chèque correspondant à l'ordre des MAHL :

**Mécániques Anciennes du Haut Lignon -104 Rue des écoles- 43190 Le Mas de Tence**

Mail : [mecaniquesancienneshautlignon@gmail.com](mailto:mecaniquesancienneshautlignon@gmail.com) tel 06 26 25 71 99

# REGLEMENT DE LA 4ème SORTIE MOB

## DIMANCHE 2 juin 2024

### **Article 1 : Généralités**

Les Mécaniques Anciennes du Haut Lignon vous convient à la **4ème Sortie Mob** qui se déroulera le dimanche 2 juin 2024 au départ du Mas de Tence.

Sont admis à participer les cyclomoteurs type mobylettes de moins de 50 cc et les motos d'une cylindrée inférieure à 100 cc d'avant 1990.

Le parcours sur route ouverte d'environ 110 kilomètres sera indiqué par un roadbook remis à chaque cyclomoteur engagé. Cette sortie a pour finalité de permettre à des collectionneurs de faire rouler leur véhicule d'époque et de mettre en valeur le patrimoine industriel que constituent ces véhicules anciens. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

Il n'y a aucune compétition ni enjeu sportif. Il s'agit d'une simple sortie entre passionnés.

La balade est organisée de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Les MAHL se réservent le droit d'apporter toute modification à ce présent règlement, au programme préétabli et d'annuler la manifestation notamment en cas de conditions météorologiques défavorables mais aussi en cas de décisions municipales ou préfectorales.

### **Article 2 : Inscription**

Les inscriptions sont ouvertes dès réception du présent règlement et jusqu'au 20 mai 2024, délai de rigueur, dans la limite de 30 véhicules.

Toute inscription sera considérée comme définitive après le 20 mai 2024 et ne pourra donner lieu à aucun remboursement pour une annulation à la demande du participant.

Elle comprend

- Le café de bienvenue
- Le repas de midi
- Le pot de remerciement
- La plaque de la manifestation

### **Article 3 : Programme de la journée**

- 8h30 : Accueil au Mas de Tence (entre Tence et Saint Bonnet le Froid)  
Un petit déjeuner avec café et viennoiserie vous sera offert.

Les vérifications d'usage seront effectuées par les membres organisateurs

- 9 h30 : Départ pour une balade d'environ 110 km à travers les paysages grandioses de la Haute Loire et de l'Ardèche

- 12h30 Repas
- Balade pour le chemin du retour
- 17h30 : Arrivée au Mas de Tence  
Un apéritif clôturera cette journée  
(horaire approximatif)

## **Article 4 : Obligations**

Les participants devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées

Le chauffeur du véhicule ancien devra être en possession du permis de conduire valable ou avoir les autorisations pour conduire son véhicule à la date de la manifestation.

Le véhicule devra être immatriculé et assuré et avoir des équipements de sécurité en état.

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation et avec les normes techniques.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau.

## **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile pour cette manifestation. Cependant, le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant endommager son véhicule ou de ceux causés à autrui. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités relatives aux incidents, vols, accidents, contraventions qui pourraient survenir lors de la balade. Sur les lieux de stationnement, aucune surveillance ne sera assurée.

Il appartient à chaque participant d'avoir un véhicule assuré et en conformité avec la réglementation y compris sur le plan environnemental et sonore.

## **Article 6 : Règles de roulage**

Le parcours officiel de la balade doit être suivi.

Il s'agit d'un rassemblement sans horaires fixes ni moyennes imposées. En aucun cas, la balade ne donnera lieu à un classement basé sur une notion de vitesse, de moyenne imposée ou de chronométrage.

Les départs sont donnés de manière échelonnée. Les participants circulent non groupés, dans le respect du Code de la Route et sans entrave à la circulation routière.

Sur le roadbook, chaque participant trouvera les numéros de téléphone des organisateurs à joindre en cas de problème.

Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'Organisation pour éviter des recherches inutiles.

En cas de problèmes mécaniques, chaque participant doit faire dépanner son véhicule par ses propres moyens et à ses frais. Cependant, un véhicule de l'organisation avec une remorque suivra et pourra aider les participants qui le souhaitent dans la limite de ses capacités.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés ou dont le comportement irait à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu par les organisateurs.

La participation à la balade implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve et autorise la diffusion de ces images.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres participants.

Respectons la nature, merci de ne pas jeter déchets ou mégots en dehors des récipients prévus à cet effet.

Par son engagement, chaque participant accepte d'adhérer à ce règlement et de se conformer aux décisions des membres du bureau des Mécaniques Anciennes du Haut Lignon.

**Bonne journée et bonne route !**